

Greffe  
du Tribunal de Commerce de  
ANGOULEME  
Palais de Justice  
- BP 215 -  
16007 ANGOULEME CEDEX  
Tél. 0 891 01 11 11

**CERTIFICAT  
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Sàrl SARL GROUPE EXPERTS CONSEILS  
ZE La Croix Blanche  
Route du Peux - BP 9  
16800 SOYAUX

Dépôt effectué par :

Sàrl SARL GROUPE EXPERTS CONSEILS  
ZE La Croix Blanche  
Route du Peux - BP 9  
16800 SOYAUX

Numéro RCS : ANGOULEME B 438 402 190

<26288/2001B00221>

Pièces déposées le 21/08/2006

Numéro : 6001776

Procès-verbal d'Assemblée Extraordinaire du 01/07/2006

- Nomination de Co-gérant  
Nomination de 2 co-gérants



## « GROUPE EXPERTS CONSEILS »

Société à responsabilité limitée au Capital de 47.984 €  
Siège social : ZE la Croix Blanche – Route du Peux – 16800 SOY AUX  
RCS Angoulême 438.402.190

---

### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2006

#### PROCES-VERBAL

---

- I -

L'an deux mille six et le premier juillet, à dix heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

**Sont présents :**

➤ Madame CALANDRE, propriétaire de	500 parts
➤ Monsieur CORBI, propriétaire de	500 parts
➤ Monsieur DAMPERAT, propriétaire de	500 parts
➤ Monsieur GARDILLOU, propriétaire de	500 parts
➤ Monsieur PAPON, propriétaire de	499 parts
➤ Monsieur RAMBEAU, propriétaire de	500 parts

---

**2.999 PARTS**


La Présidente constate que tous les associés sont présents ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Sandrine CALANDRE** préside la séance en qualité gérante associée.

- II -

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation
- la feuille de présence
- le rapport de la gérance
- texte des projets de résolutions

 JJ RJS nd LC  
8

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

- III -

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- **Nomination de deux nouveaux co-gérants**
- **Pouvoirs en vue des formalités**

Puis la Présidente donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente, met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

- IV -

**PREMIERE RESOLUTION – NOMINATION DE CO-GERANTS**

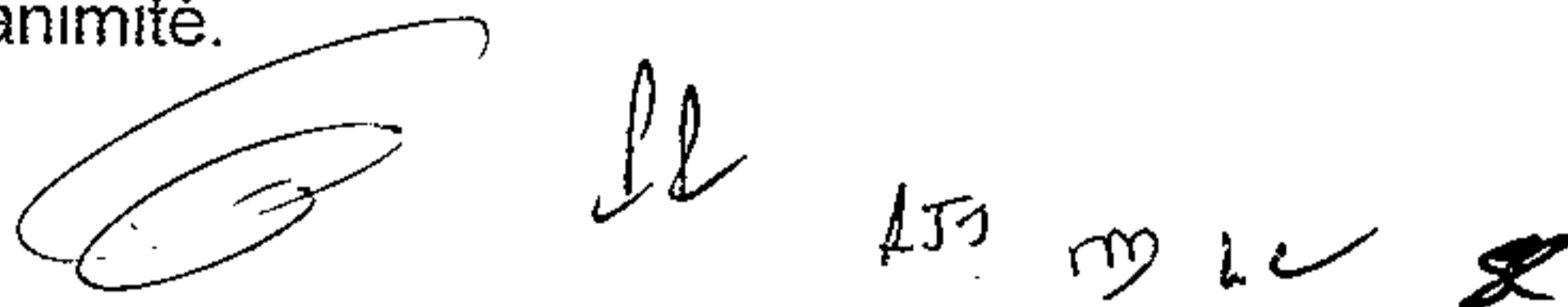
L'assemblée générale décide de nommer Messieurs Michel DAMPERAT et Christian GARDILLOU, en qualité de co-gérants de la SARL à compter du 01/07/2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION – POUVOIRS**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

The block contains several handwritten signatures and initials. On the left, there is a large, stylized signature. To its right, there are several smaller initials, including 'll', 'AS', 'm', 'L', and a final mark that looks like a stylized 'e' or '2'.

## CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés présents.

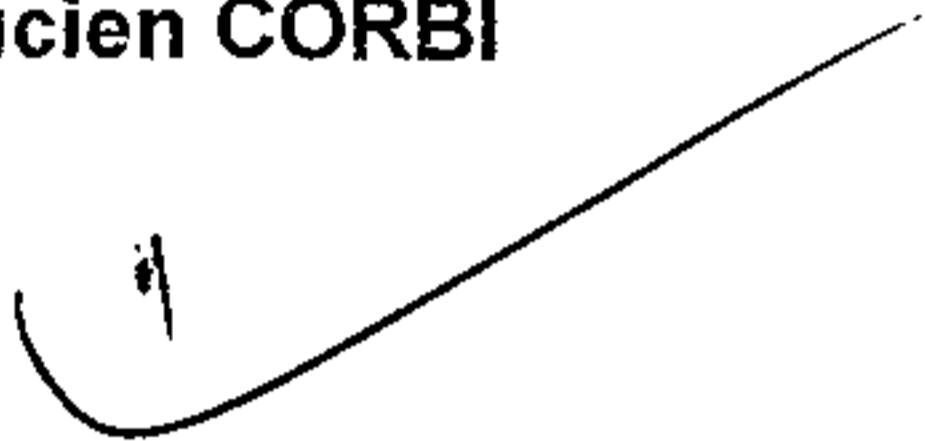
**Sandrine CALANDRE**



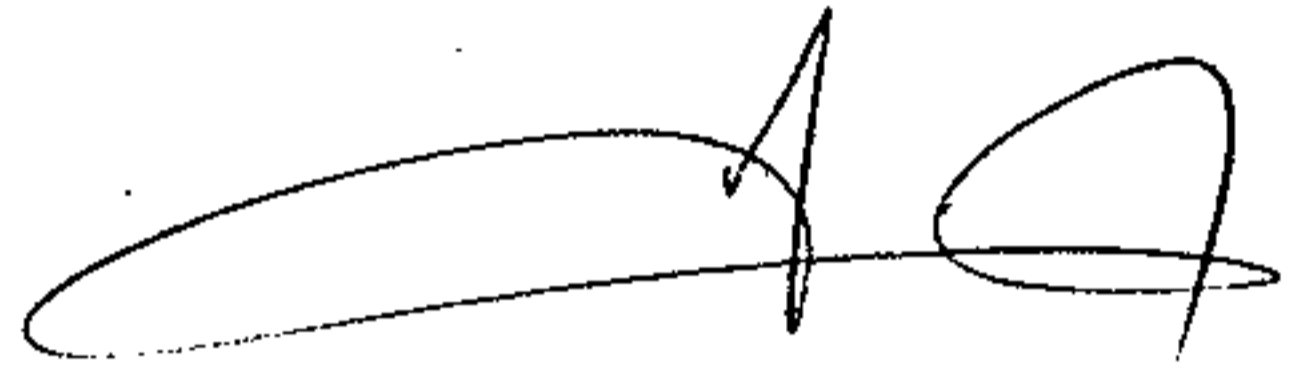
**Patrick PAPON**



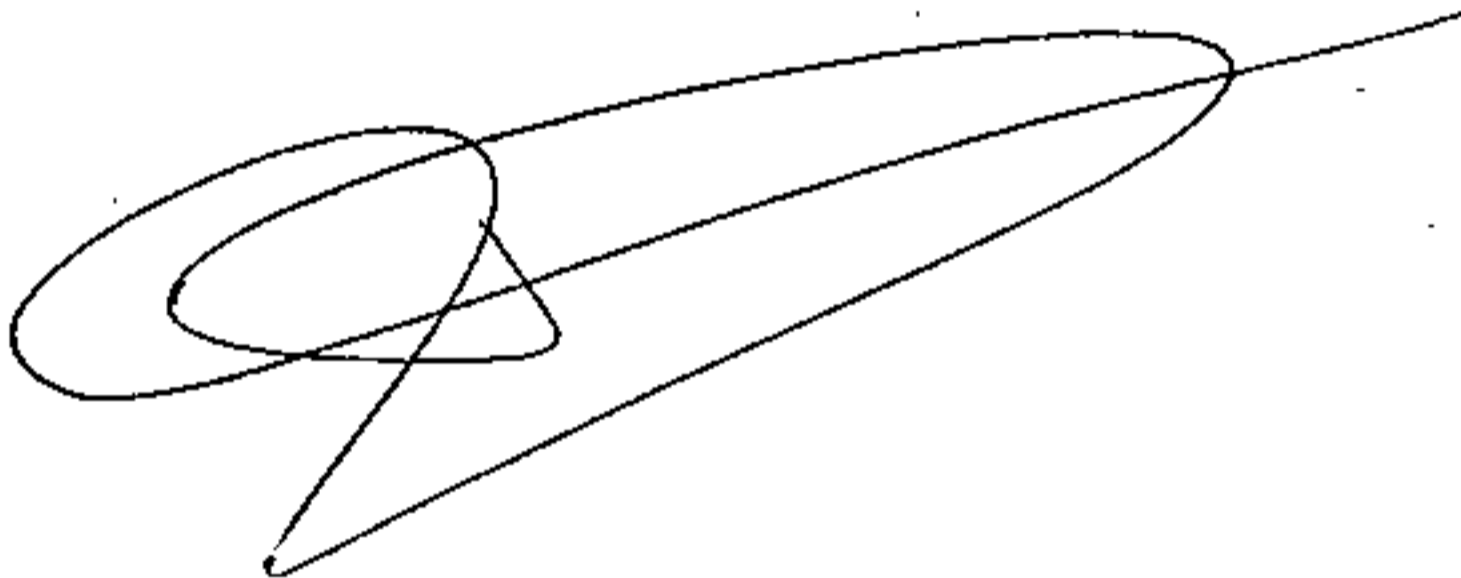
**Lucien CORBI**



**Jean-Jacques RAMBEAU**



**Michel DAMPERAT**



**Christian GARDILLOU**

